



Circulation routière: des peines variables d'un canton à l'autre



Infraction/canton	JU	GE	VD	NE	BE	FR	VS	Recommandation CPS
Alcool au volant : 0.8% d'alcool dans le sang	10 JA	25 UP	20 JA	20 JA	25 UP ¹	20 JA	10-13 JA ²	20 JA
Excès de vitesse : 55km/h dans une zone limitée à 30km/h	50 JA	30 UP	30 JA	30 JA	25 UP ¹	20 JA	20 JA ²	20 JA

Légende

JA	Jours-amende
UP	Unité pénale (Jours-amende ou peine privative de liberté)
CPS	Conférence des procureurs de Suisse

Ces barèmes internes aux ministères publics permettent une pratique cohérente à l'intérieur d'un canton. Il s'agit toutefois d'indications générales pour les procureurs mais en aucun cas de peines fixes valables pour toutes les situations.

En cas de sursis, une amende additionnelle "ferme" de 20 à 25% de la peine est en général prévue.

Sources: ministères publics cantonaux

¹ Eventuelle amende additionnelle incluse

² L'amende additionnelle "ferme" correspond à 25% du revenu mensuel